

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26076661*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****08 JUIN 2026****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**N° d'entreprise : **0454 308 111****Nom**(en entier) : **MATERIAUX TRAITES DU HAINAUT**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue du Coucou, 49 BP 28 - 7640 ANTOING****Objet de l'acte : Démission - Nomination - Renouvellement mandat révisuer**

Extrait du procès-verbal du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

Démission d'un Administrateur

Vincent DELPY a informé le Conseil de sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur à compter du 3 mars 2025.

Le Conseil en prend acte et remercie Vincent DELPY pour sa contribution au développement de la Société.

Cooptation d'un Administrateur en remplacement

En remplacement de Vincent DELPY, Administrateur démissionnaire, le Conseil décide de coopter en qualité d'Administrateur, à compter de ce jour, Thierry BOUCHET, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

Monsieur Thierry BOUCHET a accepté ledit mandat et a déclaré n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de cette fonction.

Démission d'un Administrateur délégué

Vincent DELPY a informé le Conseil de sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur délégué à compter du 3 mars 2025.

Le Conseil en prend acte et remercie Vincent DELPY pour sa contribution au développement de la Société,

5. Cooptation d'un Administrateur délégué en remplacement

En remplacement de Vincent DELPY, Administrateur délégué démissionnaire, le Conseil décide de coopter en qualité d'Administrateur délégué du conseil d'administration, à compter de ce jour, Thierry BOUCHET, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030, sous réserve de la ratification de son mandat d'Administrateur délégué lors de la prochaine Assemblée générale.

Monsieur Thierry BOUCHET a accepté ledit mandat et a déclaré n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de cette fonction.

Extrait du procès-verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion, constate que le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 février 2025 comporte une erreur matérielle portant sur la durée de renouvellement des mandats d'administrateurs non statutaires. Cette dernière expirera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030 et non sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, comme mentionné dans le procès-verbal du 4 février 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale décide de désigner la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en qualité de commissaire de la société pour une durée de trois ans. Conformément à l'article 3:60 du CAC, cette société désigne comme représentant Romain Seffer SRL, réviseur d'entreprises, chargé de l'exercice du mandat, avec comme représentant permanent Romain Seffer, également

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

réviseur d'entreprises. Le mandat viendra à échéance après rassemblée générale chargée d'approuver les comptes annuels en date du 31 décembre 2027.

Extrait du procès-verbal du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1er AOÛT 2025

Démission d'un Administrateur

Thierry BOUCHET a informé le Conseil de sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur à compter du 1er août 2025.

Le Conseil en prend acte et remercie Thierry BOUCHET pour sa contribution au développement de la Société.

Cooptation d'un Administrateur en remplacement

En remplacement de Thierry BOUCHET, Administrateur démissionnaire, le Conseil décide de coopter en qualité d'Administrateur, à compter de ce jour, Sébastien PICAUT, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029,

Monsieur Sébastien PICAUT a accepté ledit mandat et a déclaré n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de cette fonction.

Démission d'un Administrateur délégué

Thierry BOUCHET a informé le Conseil de sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur délégué à compter du 1er août 2025.

Le Conseil en prend acte et remercie Thierry BOUCHET pour sa contribution au développement de la Société.

Cooptation d'un Administrateur délégué en remplacement

En remplacement de Thierry BOUCHET, Administrateur délégué démissionnaire, le Conseil décide de coopter en qualité d'Administrateur délégué du conseil d'administration, à compter de ce jour, Sébastien PICAUT, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029, sous réserve de la ratification de son mandat d'Administrateur délégué lors de la prochaine Assemblée générale.

Monsieur Sébastien PICAUT a accepté ledit mandat et a déclaré n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de cette fonction.

Sébastien PICAUT mandate J. Jordens SRL / Marion de Crombrughe aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente assemblée en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrughe
Mandataire